REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

DEPAF NORD BMR2

P.V. : 2009/000522/

AFFAIRE :

Contre/ [redacted]
[redacted]
nté algérienne

séjour irregulier

OBJET :

exercice effectif et immediat des droits liés à une mesure de rétention administrative au centre de Lesquin

PROCES VERBAL

L'an deux mille neuf,
le vingt sept mai à neuf heures quarante

Nous, [redacted]
GARDIEN DE LA PAIX
en fonction SPAF Lille

Agent de Police Judiciaire en résidence Lille
---Etant au service,- - -
---Poursuivant l'éxécution de la procédure administrative d'éloignement prise par la Préfecture du NORD à LILLE, concernant une mesure de reconduite à la frontiere avec placement en rétention administrative, diligentée à l'encontre de la personne ci-aprés nommée:- - -
■ [redacted]né le 17/06/1974 à SOUAHILIHA (ALGERIE), -------
de nationalité ALGERIENNE, demeurant [redacted] ------
[redacted] ----------
---En langue francaise que l'intéressé a déclare comprendre, lire et écrire depuis le début.- - -
---Entendons l'intéressé qui nous déclare:- - -
---"Vous me rappelez que, concernant l'exercice effectif et immédiat des droits de l'article L551-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et de l'article 9 du décret N° 2005-617 du 30 mai 2005, qui m'ont été notifiés par procés-verbal séparé au paragraphe 1, je suis dés à présent retenu au service de la Police aux Frontieres de LILLE en dehors des locaux de garde à vue et que j'ai un libre accés à un téléphone, situé dans un local me garantissant la confidentialité, pour contacter:- - -
---Mon Consulat au numéro 03.28.38.01.40 ou une personne de mon choix.- - -
---Mon conseil ou l'avocat désigné par le barreau de LILLE Ou N° 0320121690".- - -
---"Vous m'indiquez également que je peux recevoir la visite d'un médecin, ce que je ne souhaite pas pour l'instant".- - -
---"De même suite, conformément aux recommandations édictées par la Commission nationale de Déontologie et de Sécurité (CNDS), vous m'invitez à vous communiquer le nom et les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'événements graves dont je serais victime(décés, hospitalisation en urgence..), ce que je souhaite pas, il s'agit de Melle [redacted]---
---"Enfin, vous m'informez qu'il me sera fait droit à toute demande d'exercice des droits susmentionnés et que je serai transféré au centre de rétention administrative de Lesquin dans les meilleurs délais".- - -
---"J'ai bien compris l'ensemble des droits qui m'ont été exposés ainsi que les modalités pratiques de leur exercice".- -
---"Vous me notifiez qu'en application de l'article L552-1 du CESEDA, je serai convoqué devant le juge des libertés et de la détention dans un délai de quarante huit heures à compter de mon placement en rétention administrative, soit à l'audience du 28/05/2009 à 10H00".- - -

.../...

Refus de signer

09052154